



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR_04-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 avril 2024

Délibération n° 04

Date de convocation

19.04.2024

Date d'affichage

23.04.2024

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 26

votants : 32

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2023

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. G. ALAPETITE par Mme MM. SALLES – M. C. GHIS par M. E. ALAMAMY – Mme C. KOZAK par Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. B. ZAOUI par M. F. BOURDEAU – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – M. B. VRIGNAUD par Mme L. MASSE

Absents

M. S. ROUILLIER – Mme A. ADJELI – Mme A. MEJIAS

Madame Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND a été élue secrétaire de séance.

Madame Marie-Martine SALLES, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable en vigueur, après le vote du Compte Administratif de l'exercice N-1, l'Assemblée Délibérante doit voter la reprise et l'affectation des excédents de clôture.

Section d'Investissement :

Dans la section d'investissement, le résultat de l'exercice 2023 présente un excédent négatif de (-) 3 075 368.62 € auquel il convient d'additionner l'excédent de 2022 à hauteur de 5 078 203.15 €. Par conséquent, le résultat d'investissement cumulé sur 2023 est arrêté à 2 002 834.53 €, hors restes à réaliser.

Les restes à réaliser (section d'investissement), c'est-à-dire les dépenses engagées mais non mandatées et les recettes notifiées mais non encaissées à la clôture de l'exercice, s'élèvent respectivement à 1 897 381,98 € en dépenses et 2 323 518 € en recettes, soit un solde positif de 426 136,02 €.

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR_04-DE



Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement présente un résultat de l'exercice de 1 433 917,31 € lequel augmenté de l'excédent 2022 de 1 952 488,27 € (dont 358,90 € d'intégration de la Caisse des écoles), arrête pour la section un résultat de fonctionnement cumulé sur 2023 établis à 3 386 405,58 €.

Résultat global :

Le résultat global de l'année 2023 après restes à réaliser est de 5 815 376,13 € et ne présente pas de besoin de financement de la section d'investissement sur cet exercice. L'Assemblée délibérante peut librement choisir de réserver cette somme à la section de fonctionnement (compte 002) ou d'apporter une dotation complémentaire en réserves (Compte 1068).

En prévision du financement des futurs investissements, il est proposé une affectation des résultats 2023 comme suit à l'occasion du vote du budget supplémentaire 2024 :

- D'affecter en report d'investissement au chapitre 001 la somme de 2 002 834,53 €.
- D'affecter en report de fonctionnement au chapitre 002 la somme de 3 386 405,58 €.

Au vu de ces éléments, il est proposé d'affecter le résultat de l'exercice 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2311-5,

VU l'avis de la Commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT les résultats du compte administratif 2023 exposés ci-dessous et faisant l'objet d'une délibération ce jour,

1) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	(-) 3 075 368,62 €
Résultat reporté n-1	5 078 203,15 €
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au compte 001	2 002 834,53 €
Reste à réaliser en dépenses	1 897 381,98 €
Restes à réaliser en recettes	2 323 518,00 €
Solde restes à réaliser	426 136,02 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	2 428 970,55 €

2) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	1 433 917,31 €
Résultat reporté n-1	1 952 488,27 €
Excédent ou déficit cumulé	3 386 405,58 €
Part à affecter à l'Investissement (1068)	0,00 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 002	3 386 405,58 €

3) RESULTAT DE CLOTURE avant restes à réaliser	5 389 240,11 €
RESULTAT DE CLOTURE après restes à réaliser	5 815 376,13 €

CONSIDERANT les crédits inscrits au Budget 2024,

CONSIDERANT qu'il appartient, dans le cadre de l'application de la nomenclature M57 généralisée au 01 janvier 2024, au Conseil Municipal de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2023,

CONSIDERANT que le résultat excédentaire doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement,

CONSIDERANT que le résultat cumulé après avoir couvert le besoin de financement de la section d'investissement peut être affecté, en tout ou partie, soit au financement de la section d'investissement ou soit au financement de la section de fonctionnement, en report à nouveau,

CONSIDERANT que la section d'investissement ne présente pas de besoin de financement,

CONSIDERANT que le résultat de fonctionnement du compte administratif 2023 laisse apparaître un solde positif de 3 386 405.58 €

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'inscrire en report de fonctionnement au chapitre 002 la somme de 3 386 405.58 € en recettes.

DECIDE d'inscrire en report d'investissement au chapitre 001 la somme de 2 002 834.53 €, en recettes.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette décision.

Combs-la-Ville, le 29 avril 2024

Le Maire
Guy GEOFROY



La secrétaire de séance
Anne-Marie BOURDELEAU LE ROLLAND



Pour : 30
Contre : 2 (Mme L. Massé – M. B. Vrignaud)
Abstentions : -

Envoyé en préfecture le 03/05/2024

Reçu en préfecture le 03/05/2024

Publié le 03/05/2024

ID : 077-217701226-20240429-DEL_29AVR_04-DE

